



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Rémunération d'un régisseur général

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090008

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Rémunération d'un régisseur général

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin de mettre en œuvre la programmation de certaines manifestations en régie, la Ville de Niort a besoin de recourir ponctuellement à un régisseur général. Dans le cadre des concerts, sa mission consiste à examiner tous les aspects techniques de la production : matériel (son, lumière, backline), respect des contraintes de sécurité. A ce titre, il est chargé de piloter les interventions des prestataires extérieurs ainsi que des services municipaux concernés.

Il est proposé de fixer la rémunération à 23 euros net de l'heure .

Le paiement est effectué par l'intermédiaire du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO). Il s'agit d'un service de simplification administrative proposé par les organismes de protection sociale du domaine du spectacle, chargé de réaliser les déclarations et le paiement des cotisations sociales.

La dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget principal et annexe Foire 3270 3111 article 64.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la rémunération du régisseur général de 23 € net de l'heure par l'intermédiaire du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT